

Ville d'Allauch

Assistantes maternelles agréées

Ce sont des mamans (rarement des papas) qui travaillent à leur domicile à garder d'autres enfants en plus des leurs. Elles sont agréées par le Conseil Départemental et elles ont le droit de garder 1, 2 ou 3 enfants - très rarement 4 - contre rémunération.

Vous recherchez une assistante maternelle agréée pour la garde de votre enfant ? La liste est mise à votre disposition ci-dessous en téléchargement.



Pour tous problèmes avec la liste des assistantes maternelles, veuillez contacter le service des modes d'accueil de la petite enfance (SMAPE) du Département :
Tél. : 04 13 31 56 31
Email : smape@cg13.fr

MAIRIE D'ALLAUCH

1 Place Pierre Bellot
13190 Allauch

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :
8h30 > 12h30 - 14h > 18h
Vendredi :
8h30 > 12h - 14h > 17h30
Samedi :
8h30 > 12h